

AA 704

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

(Annexe 3 à l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial)

Date du Contrôle	23 Mars 2009
Numéro de Contrôle	141
Carrossier (Nom & Adresse)	C3M Hydro S.A.S. (C3M Rhône Alpes) ZI Chapotin Sud 185A, rue Louise Labbé 69970 Chaponnay
Date d'échéance de la qualification	26 mai 2009

IDENTIFICATION DU VEHICULE (2)

- (D1) Marque : MERCEDES
 (D2) Type - Variante - Version : G41-51K4N-45M
 (E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : WDB9323151L416096
 (F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg : 32000Kg
 (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTR) : 40000(kg)
 (G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 14925
 (G1) Poids à vide national (PV) (kg) : 14850
 (J1) Genre national (3) : CAM
 (J3) Carrosserie (désignation nationale) (4) : BEN AMO
 (S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 2

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D3), (F1), (J), (K), (P1), (P2), (P3), (P6),
(U1), (U2), (V7), (V9)

DIMENSIONS

Longueur L = 7.75 m | Largeur l = 2.55 m | Surface L x l = 19.76m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER

Je soussigné, C3M Hydro, certifie :

- Disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'Article R.323-25 du Code de la Route ;
- Avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus ;
- Que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - ~ le châssis est resté conforme au type décrit dans la Notice du Constructeur et n'a subi aucune transformation ;
 - ~ le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les Arrêtés d'application, aux dispositions des Articles R.311-1 à R.318-8, R.321-10 et R.413-13 du Code de la Route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
 - ~ le porte à faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le Constructeur - Dans sa Notice Descriptive (1)
- Dans l'accord fourni par son service technique (1)
et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm
 - ~ les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le Constructeur ;
 - ~ la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le Constructeur ;
 - ~ le genre J1 n'est pas TCP ;
 - ~ le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie

Fait à Chaponnay, le 23 Mars 2009

cachet du carrossier qualifié

Signature du carrossier qualifié

C3M HYDRO

185 A, Rue Louise Labbé - ZI Chaponnay Sud
69970 CHAPONNAY

Tél: 04 37 28 01 28 - Fax: 04 37 28 72 55

Siret: 499 927 291 000 25 - APE: 342 A

(1) Rayer la ou les mention(s) inutile(s)

(2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la Réception du véhicule incomplet

(3) J1 ne peut être différent de celui prévu sur la Notice Descriptive et ne doit être TCP

(4) J3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le Code de la Route